## CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2018

**ABSENTS**: M. Laurent CORBLIN

M. Damien DUMARGNE M. Michel QUENARDEL

## LE CONSEIL MUNICIPAL:

- ❖ **DÉCIDE DE MANDATER** le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de ses extérieurs (ancienne agence postale).
- ❖ FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs d'occupation des résidents et non-résidents de la salle des fêtes comme suit :

| des retes comme suit.   | <u>RÉSIDENTS</u> | NON RÉSIDENTS |
|---|------------------|---------------|
| Grande salle n°1  |                  |               |
| Tarif week-end  | 450 €            | 1 050 €       |
| Arrhes<br>Frais de ménage (en cas de salle                          | 150 €            | 400 €         |
| rendue non nettoyée)  | 280 €            | 280 €         |
| Petite salle n°2  |                  |               |
| Tarif week-end  | 200 €            | 440 €         |
| Arrhes<br>Frais de ménage (en cas de salle                          | 100 €            | 150 €         |
| rendue non nettoyée)  | 160 €            | 160 €         |
| Réunion - conférence – séminaire<br>Tarif journée du lundi au jeudi |                  |               |
| Grande salle n°1 (rendue nettoyée)                                  | 165 €            | 315 €         |
| Petite salle n°2 (rendue nettoyée)                                  | 105 €            | 160 €         |

## Questions diverses:

- Intervention de M. Hilbert du bureau d'études thermiques CLIMABAT exposant son audit thermique et énergétique de la salle des fêtes :

## <u>Hypothèses de travaux</u>:

- chauffage et eau chaude : 45 500 € H.T. - ventilation thermique double flux : 22 000 € H.T. - climatisation : 66 000 € H.T.

- Défilé à cheval d'Alissa Saintot endossant le rôle de Jeanne D'Arc aux fêtes johanniques les 2 et 3 juin.
- L'anthracite a été retenu comme teinte de la clôture de l'aire de jeux des petits. Une dépense qui aurait pu être évitée mais le manque de civisme de certains propriétaires de chiens l'impose.
- Lecture des courriers de Messieurs Stéphane Sayer et Damien Mourey faisant part de leur souhait d'acheter la sente communale riveraine à leur propriété d'habitation respective.
- Avis d'enquête publique affiché sur les panneaux d'information extérieurs de la mairie à la demande d'autorisation environnementale de créer une unité de méthanisation cogénération (société METHABAZ) sur la commune de Bourgogne-Fresne avec épandage sur plusieurs communes ardennaises et marnaises dont Ludes.
- Aucune suite favorable par rapport à la demande de subvention auprès du conseil départemental pour la réhabilitation de l'ancienne poste (motif évoqué : ce type de projet n'est pas éligible à l'aide financière du fait que la cellule commerciale et l'appartement sont destinés à la location).
- Exposé sur les compteurs communiquant et antennes.
- Pot de départ en retraite de :
  - Mme Catherine Millet, adjoint d'animation, le 19 juin à 18h30 à la mairie,
  - Mme Marie Dubos, professeur des écoles, le 20 juin à 18h00 à l'espace culturel de Mailly-Champagne.
- La coopérative vinicole a investi dans des tonneaux afin de délimiter sa propriété. Quant à la commune, elle va acheter les fleurs comme cela a été décidé lors du conseil municipal en date du 20 novembre dernier.
- Mme Nicole Mailliet a été récompensée par l'ADMR pour ses 40 ans de bénévolat.

Le Maire, Nicolas RULLAND